



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FERMETURE DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS Digne-les-Bains, le 13/03/2020

recevant plus de dix mineurs
à compter du lundi 16 mars 2020, dans le département.

Conformément aux annonces du Président de la République, des mesures sont prises pour freiner la propagation de l'épidémie de Covid-19.

Dans ce contexte, les accueils collectifs de mineurs sont également concernés par ces mesures de prévention renforcées.

À compter du 16 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre, l'effectif des accueils collectifs de mineurs est limité à 10 mineurs.

Cette mesure vise à la fois à protéger les plus jeunes et à réduire la dissémination du virus à travers notre territoire.

Elle concerne tous les accueils (avec hébergement, sans hébergement et accueils de scoutisme), et l'ensemble des activités organisées dans le cadre de ces structures.

Le préfet rappelle l'importance de ces mesures dans le cadre de la mobilisation des services de l'État et de l'ensemble de la population pour lutter contre la propagation du virus.

**Service de la Communication Interministérielle
et de la Représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10
04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture
8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex